



**CGT KORIAN**  
Fédération Santé Action Sociale  
UFSP  
Case 538  
263 rue de Paris  
93 515 Montreuil cedex  
Mail : [koriancgt@gmail.com](mailto:koriancgt@gmail.com)



## FORMATION PROFESSIONNELLE

### QUESTION/REPONSE SUR LE DIF – LA CGT VOUS INFORME

Les différentes réformes de la formation professionnelle, particulièrement la dernière loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont pour seul objet de répondre aux exigences immédiates du « marché » plutôt que de répondre aux besoins des travailleurs et de leur émancipation.

En transformant le temps dédié à sa formation en portefeuille, le gouvernement et le patronat condamnent à terme les salariés à se financer leur propre formation professionnelle.

Et pourtant, plus que jamais, dans un contexte de crise économique et sociale, avec des annonces de plans sociaux en cascade dans les entreprises du privé et la réduction drastique des postes qui continue dans le secteur public, la formation professionnelle est un outil essentiel pour les salariés.

Cette période, forte en enjeux sur la transition écologique et énergétique dans plusieurs filières industrielles, particulièrement dans l'Automobile, l'Aéronautique, le Textile, la Chimie, l'Énergie et bien d'autres, doit se traduire par un vaste plan national pour former les salariés et notre jeunesse aux métiers de demain.

C'est dès maintenant que le gouvernement doit agir pour garantir l'emploi en renforçant les droits pour les salariés.

**La CGT considère que les dernières réformes sont dangereuses et remettent profondément en causes vos choix personnels et votre indépendance.**

**Néanmoins, pour toutes personnes déjà salariées à la date du 31 décembre 2014, vous pouvez encore reporter vos heures de DIF, non utilisées, avant la fin de cette année sur votre compte formation : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)**

**Trouvez les réponses à ces quelques questions qui se posent encore sur le DIF.**

#### ➤ Puis-je encore utiliser mes droits DIF ?

Vos heures acquises au titre du DIF peuvent être utilisées pour financer une formation. Vous devez cependant saisir le solde de ces heures avant le 31 décembre 2020 directement en ligne sur votre compte formation. [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Le montant saisi fera l'objet d'un contrôle à la première demande de formation.

## ➤ Où trouver mon solde d'heures de DIF ?

Vous trouverez votre solde d'heures DIF sur :

- Votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 ;
- Une attestation de droits au DIF fournie par votre employeur ;
- Votre dernier certificat de travail.

## ➤ DIF : Que reporter en ligne ? Vous avez eu successivement plusieurs employeurs entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2014 :

Seule l'attestation fournie par votre dernier employeur en date est valable.

## ➤ Vous avez travaillé simultanément pour plusieurs employeurs à la date du 31 décembre 2014 :

Additionnez les heures indiquées sur les attestations de chacun de vos employeurs.

## ➤ Vous êtes en recherche d'emploi :

Reportez le solde d'heures DIF inscrit sur votre dernier certificat de travail.

## ➤ Vous avez retrouvé un emploi depuis moins de deux ans à la date du 1er janvier 2015, reportez :

Les heures de DIF portables mentionnées sur le certificat de travail émis par votre précédent employeur ;

Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 et attestées par votre employeur actuel.

## ➤ Vous êtes agent public (fonctionnaire et contractuel) :

Vos droits restent affichés en heures et prennent en compte vos heures de DIF accumulées jusqu'au 31 décembre 2016. Ils ne feront pas l'objet d'une conversion en euros ; vous n'êtes pas concerné par la loi sur la monétisation des droits formation.

## ➤ Comment saisir mon solde d'heures de DIF ?

A savoir que les heures DIF sont converties au taux de 15€ de l'heure (ce taux est fixé par décret).

- Saisir un montant arrondi à l'unité supérieure
- Télécharger votre justificatif
- Enregistrez votre solde, celui est automatiquement crédité sur votre compte en euros.

**LA CGT UNE FORCE A VOS CÔTES !**

Montreuil le 27 octobre